



EPMS EBREUIL-ECHASSIÈRES
Etablissement Public Médico Social

LIVRET D'ACCUEIL

Adopté par :

- **Conseil de la Vie sociale :**
 - **CVS Foyer de vie : 22 juin 2026**
 - **CVS EHPAD Ebreuil-UPHV : 23 juin 2026**
 - **CVS EHPAD Jouhet-Duranthon : 24 juin 2026**
- **Conseil d'administration du 24 juin 2026**

Bienvenue à l'EPMS Ebreuil-Echassières

Le livret d'accueil est un des 7 outils de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 qui a pour objectif de faire respecter le droit des usagers dans les établissements sociaux ou médico-sociaux. Dans ce cadre, il s'adresse aux usagers de l'établissement, résidents et leurs proches (familles, mandataires judiciaires...). Il a pour objectif de faire connaître l'établissement et les possibilités d'accompagnement qu'il propose quels que soient leurs lieux d'hébergement.

Il présente les différents corps de métiers qui interviennent auprès des résidents afin de garantir un accompagnement personnalisé adapté à leurs besoins que ce soit le personnel soignant, le personnel éducatif ou les personnels qui interviennent en transversalité.

Il souligne également les valeurs défendues pour un accompagnement de qualité et bienveillant.

Ainsi, le logo de l'établissement a été pensé afin de traduire certaines de ces valeurs partagées par les différents pôles :



L'idée est à la fois d'exprimer le renouveau, l'envol, la métamorphose du papillon, le souffle, la douceur, la fragilité et la beauté de la nature.

Les 4 ailes symbolisent les pôles de l'EPMS. Les couleurs en dégradé de chaque aile fusionnent et se superposent les unes aux autres, créant de nouvelles couleurs en transparence. Cet effet transmet des valeurs de partage et d'harmonie.

Ce graphisme indique une certaine profondeur tout en exprimant la légèreté.

Chaque aile a sa propre direction et l'ensemble compose une sorte de bouquet dynamique solide et équilibré.

Le corps du papillon se dirige vers l'avenir (vers le haut à droite) et porte avec lui un déploiement de gouttes multicolores, suggérant la bienveillance, l'abondance et la joie.

L'établissement Public Médico-Social (E.P.M.S.) Ebreuil-Echassières



L'Etablissement Public Médico-Social (EPMS) Ebreuil-Echassières

Résidence Jouhet-Duranthon



Résidence du Parc



Résidence du Saule blanc



Résidence des Coteaux



EHPAD
UVP
PASA

UPHV

E.P.M.S.

Foyer de
vie

Personnes âgées
dépendantes

Personnes handicapées
vieillissantes

Personnes en situation
de handicap

L'EPMS Ebreuil-Echassières a son siège au cœur de la commune d'Ebreuil en zone rurale, à 50 km au nord de Clermont-Ferrand et 30 km à l'ouest de Vichy.

Les lieux d'hébergement se répartissent à ce jour sur 4 sites, tous limitrophes du Puy-de-Dôme

- 3 sur la commune d'Ebreuil.
- 1 sur la commune d'Echassières. Cette commune est située à l'extrême sud du département de l'Allier, à 50 km de Vichy (à l'Est) et 40 km de Montluçon (Nord-Ouest).

Siège social :

14 rue des Fossés – 03450 EBREUIL
04.70.90.71.54
contact@epms-2e.fr
Site internet : <https://epms-2e.fr>

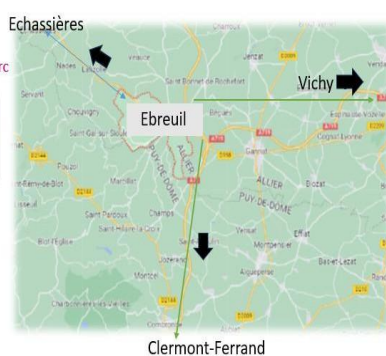
Direction : M. Thierry VIGIER, Directeur

Président du Conseil d'administration : M. Stéphane COPPIN, Maire de la commune d'Ebreuil

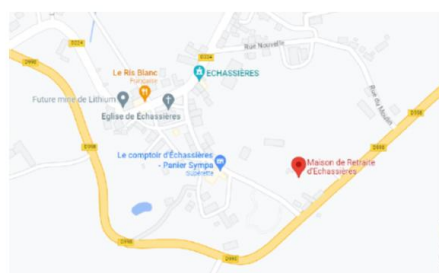
Accueil :

Ebreuil :
04.70.90.71.54 – contact@epms-2e.fr

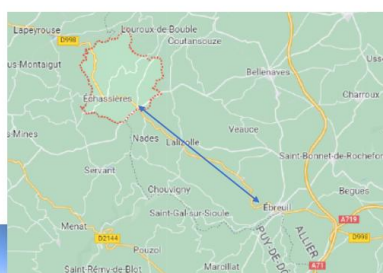
Localisation géographique des résidences à Ebreuil



Localisation géographique de l'EPMS Le site d'Echassières



Résidence Jouhet-Duranthon
EHPAD



Ebreuil / Echassières
18 kms

1. La composition de l'établissement

Hébergement permanent	168
Hébergement temporaire	2
Total	170

Le Pôle gériatrique : EHPADs - UVP

EBREUIL



Résidence des Coteaux
14 rue des Fossés
2 unités de 30 lits répartis sur 2 étages
1 Pôle d'Activités et de Soins Adaptés



Résidence du Parc
20 rue du Parc
1 unité de 40 lits au 1^{er} étage
2 places d'hébergement temporaire

ECHASSIERES



Résidence Jouhet-Duranthon
21 route du kaolin
58 lits d'EHPAD répartis sur 2 niveaux
12 lits à l'UVP « La Clairière »
1 Pôle d'Activités et de Soins Adaptés

Le Pôle gériatrique accueille des personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans ou de moins de 60 ans sur dérogation. Il est composé de 3 résidences et de deux **Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)** à Ebreuil (14 places) et à Echassières (7 places). Une **UVP (Unité de Vie Protégée)** « La Clairière » de 12 lits présente à la résidence Jouhet-Duranthon en complément des 58 lits d'EHPAD.

Les **missions principales** de ce Pôle sont l'**accueil des personnes âgées dépendantes** et de leurs proches, ainsi que la **prise en charge et l'accompagnement personnalisé des résidents**.

L'accueil se fait dans le respect des droits et libertés des personnes accueillies, il a pour objectif principal la meilleure intégration possible de chaque résident dans son nouveau lieu de vie.

Il est proposé une prise en charge globale : hôtelière, sanitaire, sociale et psychologique.

Une équipe pluridisciplinaire participe à la prise en charge personnalisée du résident dans le respect de ses rythmes de vie individuels et par une relation adaptée. Elle concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet personnalisé.

L'accompagnement des résidents est envisagé tout au long de leur vie. Il a pour but d'aider et soutenir les personnes en tenant compte de leur histoire de vie, de leurs désirs et souhaits, de leurs besoins et de leur degré d'autonomie.

Les **objectifs du Pôle** sont les suivants :

- Accompagner le résident dans les actes de la vie quotidienne,
- Assurer des soins préventifs, curatifs et palliatifs,
- Favoriser la bientraitance et prévenir la maltraitance,
- Assurer la sécurité et le confort du résident,
- Respecter et favoriser le maintien de l'autonomie des résidents en tenant compte de son évolution,
- Favoriser son insertion sociale,
- Favoriser le maintien des liens familiaux et les relations aux autres,
- Assurer les prestations hôtelières nécessaires à chacun,
- Envisager le résident comme un acteur de sa prise en charge,

- Garantir les droits et libertés de la personne âgée.

Les résidents atteints de troubles cognitifs avérés peuvent être accueillis, en journée, au sein du **Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)**. Les résidents sont accompagnés par une équipe qualifiée d'assistantes en soins gériatriques (ASG). L'UVP « **La Clairière** » est destinée à l'accueil et à l'accompagnement de résidents présentant des **troubles psycho-comportementaux** résultant de l'évolution de maladies neurodégénératives entraînant :



- ✓ Des conduites d'errance ou de déambulation ;
- ✓ Des troubles psycho-comportementaux à l'origine de mise en danger ;
- ✓ Des situations de désorientation majeure.

L'Unité de Vie Protégée dispose d'une architecture adaptée, favorisant une **prise en charge spécialisée** ainsi qu'une **surveillance renforcée au sein d'une unité sécurisée**. L'accompagnement des résidents est assuré par des personnels spécifiquement formés à la prise en charge des troubles neurodégénératifs sévères.

Objectif général :

Mettre en place une unité protectrice permettant d'assurer une prise en charge globale, en offrant un hébergement de qualité, avec un accompagnement spécifique respectueux des besoins et de la sécurité des résidents.

Objectifs opérationnels :

- Assurer la sécurité des résidents présentant un risque de fugue ou un risque d'errance ;
- Réduire l'intensité et la fréquence des troubles du comportement ;
- Maintenir les capacités fonctionnelles et relationnelles ;
- Améliorer la qualité de vie et le bien-être ;
- Adapter l'organisation et les pratiques professionnelles ;
- Renforcer l'accompagnement et le soutien des familles.

Prise en charge médicale :

Le médecin coordonnateur assure un suivi régulier des résidents en lien avec les médecins traitants, veille à assurer une réévaluation des prescriptions médicamenteuses, en limitant le recours aux psychotropes tout en prévenant les complications liées à la dépendance.

La psychologue met en place des ateliers thérapeutiques favorisant une prise en charge non-médicamenteuse.

Projet de vie et accompagnement du résident :

- Chaque résident bénéficie d'un accompagnement individualisé formalisé dans son projet personnalisé, élaboré avec sa participation et celle de ses proches lorsqu'il le souhaite.
- L'accompagnement repose notamment sur :
 - Le respect des habitudes de vie ;
 - Le maintien du lien social et familial ;
 - Des activités thérapeutiques et occupationnelles adaptées ;
 - Une surveillance renforcée assurée par des professionnels formés.
- Le maintien du résident au sein de l'UVP fait l'objet d'une évaluation régulière. En cas d'évolution de la situation du résident rendant l'accompagnement en UVP inadapté, une réorientation interne ou externe pourra être proposée, après information du résident et/ou de son représentant légal ou de la personne de confiance.
- Les éventuelles mesures de restriction ou d'aménagement de la liberté d'aller et venir mises en œuvre dans l'intérêt de la sécurité du résident font l'objet d'une évaluation médicale et pluridisciplinaire individualisée, proportionnée et régulièrement réévaluée.

L'unité de vie protectrice « La Clairière » s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité des soins et de l'accompagnement, en proposant un cadre protecteur, individualisé et bienveillant.

Le Pôle Personnes Handicapées Vieillissantes : l'UPHV



Résidence du Parc
20 rue du Parc - Ebreuil
L'Unité pour Personnes Handicapées
Vieillissantes (UPHV)
Unité de 39 lits située au 2^{ème} étage

L'UPHV dispose de 38 places d'hébergement permanent et de 1 place d'hébergement temporaire. Cette unité accueille des résidents, à partir de 40 ans, ayant une orientation de la MDPH*.

Les missions principales de ce pôle sont :

- L'accueil et l'accompagnement individualisé de personnes en situation de handicap et vieillissantes ;
- L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne ;
- L'assurance d'un suivi médical pour chaque résident ;
- L'accompagnement des résidents dans leurs problématiques liées à leur déficience intellectuelle en particulier par des activités à visée thérapeutique ;
- L'accompagnement socio-éducatif visant à l'inclusion sociale et au maintien des liens sociaux ;
- L'accompagnement à la citoyenneté.

Les critères d'admission ont été définis comme suit :

- Personne venant du domicile ou de structures (Foyers, ESAT, Services hospitaliers de psychiatrie...).
- Bénéficiant d'une orientation Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées (CDAPH).
- Âgées de plus de 40 ans.
- Subissant un vieillissement ne leur permettant plus de bénéficier des services et des rythmes de leur lieu de vie.
- Atteintes de déficiences intellectuelles, avec ou sans troubles du comportement, avec ou sans troubles moteurs.
- Adhérent à des activités socio-éducatives adaptées à leur vieillissement.
- Requérant des soins de nursing légers à moyens.

Les critères de non-admission et/ou de réorientation ont été définis comme suit :

- Personnes de moins de 40 ans.
- Personnes sans orientation de la CDAPH.
- Personnes présentant des troubles psychiatriques non stabilisés.
- Personnes dont la dépendance physique et/ou psychique est strictement liée au vieillissement, ou nécessitant des soins de nursing lourds (GIR 1).
- Toutes personnes relevant de gériopsychiatrie.
- Toutes personnes hospitalo-requérantes.
- Lorsque la prise en charge du handicap devient secondaire par rapport au vieillissement.
- Sortie transitoire ou définitive si aggravation de l'état psychiatrique et/ou pathologies mobilisant des ressources humaines soignantes et des ressources financières élevées.
- Présence de pathologies nécessitant des soins techniques continus. – Personnes n'adhérant plus aux activités socio-éducatives adaptées.

Le Pôle handicap : Le Foyer de vie



Foyer de Vie pour adultes en situation de handicap

54 lits d'hébergement complet en internat

35 Professionnels

Des activités de loisirs, sportives, culturelles à l'extérieur peuvent être proposées, contribuant à la socialisation et l'inclusion.



Les ateliers offrent un cadre sécurisant et contenant, ils répondent à un besoin de valorisation et d'occupation.

Le Foyer de vie de l'EPMS Ébreuil-Échassières a pour **principale mission d'accueillir en hébergement complet des adultes en situation de handicap mental ou psychique** et d'assurer leur bien-être au quotidien tant à travers des lieux de vie collectifs et privatifs, qu'à travers des activités occupationnelles.

À ce titre, toute intervention des professionnels exerçant au sein de l'établissement participe à l'exercice de ces missions.

L'accompagnement proposé aux résidents se décline selon **5 axes de travail** :

- Un hébergement sur une unité de vie garantissant confort et sécurité, convivialité et intimité ;
- Une participation à des activités occupationnelles contribuant activement à l'accompagnement quotidien des résidents ;
- Une participation à des activités (adaptées ou non) de loisirs, sportives, culturelles... à l'extérieur du foyer visant l'inclusion ;
- Un accès aux soins « adaptés » aux besoins de chacun garantissant le prendre soin de la santé ;
- Un maintien et/ou développement des liens sociaux (familiaux, amicaux...) permettant de soutenir la socialisation.

La rythmicité hebdomadaire aux activités s'adapte aux besoins de chacun, prend en compte les demandes et s'inscrit dans le projet personnalisé du résident. Tout ceci fait repère, s'inscrit dans une temporalité et tend vers l'épanouissement de chaque résident sur son lieu de vie.

Les **objectifs opérationnels liés à la mission** se déclinent de la façon suivante :

- Reconnaître les résidents dans leurs singularités,
- Assurer les fonctions hôtelières de façon permanente,
- Assurer la sécurité (affective, physique et psychique), le confort, le bien-être du résident,
- Garantir la bientraitance,
- Veiller à la santé,
- Accompagner le résident dans son quotidien, ses relations aux autres et son insertion sociale,
- Respecter, développer et maintenir les potentialités de chacun en tenant compte de son évolution,
- Favoriser le maintien des liens familiaux.

Les critères d'admission sont les suivants :

- Personne venant du domicile ou de structures (Foyers, ESAT, Services hospitaliers de psychiatrie...).
- Bénéficiaire d'une orientation Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées (CDAPH).
- Âgé de plus de 18 ans.
- Bénéficiaire d'un Avis favorable de la commission d'admission basée sur :
 - L'évaluation pratiquée lors du stage.
 - Les capacités de réponse de l'institution aux besoins du résident. Son accueil vers l'une des unités du Foyer de vie sera décidé en fonction de ses capacités psycho-affectives, sensorielles et physiques.

Les demandes d'admission sont priorisées selon les critères suivants :

- Date d'arrivée de la demande
- Situation géographique : département de l'Allier ou départements limitrophes.
- Rapprochement familial.
- Le profil du résident doit correspondre aux capacités du service à répondre positivement à ses besoins et à lui proposer un projet personnalisé adapté et cohérent.

2. Les statuts et la capacité d'accueil

L'EPMS est un **établissement public social et médico-social communal**, autonome, relevant de la **fonction publique hospitalière**.

Organisme dépendant du champ médico-social, **l'établissement est soumis à l'ensemble des dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)** applicables aux EHPADs et aux foyers de vie. L'établissement détient des autorisations administratives d'activités médicosociales délivrées par l'État via l'**Agence Régionale de Santé (ARS)** et par le **Conseil Départemental de l'Allier**.

Raison sociale :	EPMS EBREUIL-ECHASSIERES	N° FINESS : 030000251
Adresse administrative :	14 RUE DES FOSSES 03450 EBREUIL	N° SIREN : 260300140
Tél : 04 70 90 71 54	Fax : 04 70 90 77 84	Statut : Etablissement Social et Médico-Social Communal
Date ouverture : 01 janvier 2001		Code APE : 8710A

➤ Liste des Etablissements

N° FINESS - RAISON SOCIALE / ADRESSE	CATEGORIE
030783559 - FOYER DE VIE 14 RUE DES FOSSES 03450 EBREUIL Tél: 04 70 90 71 54	[382] Foyer de Vie pour Adultes Handicapés
030780969 - EHPAD JOUHET-DURANTHON 21 ROUTE DU KAOLIN 03330 ECHASSIERES Tél: 04 70 90 66 66	[500] Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
030780720 - EHPAD D'EBREUIL 14 RUE DES FOSSES 03450 EBREUIL Tél: 04 70 90 71 54	[500] Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Ces autorisations permettent l'accueil de personnes âgées dépendantes, de personnes handicapées jeunes et vieillissantes

CAPACITE D'ACCUEIL PAR SITE ET PAR MODALITE :

Offre actuelle	EHPAD HP	EHPAD HT	UPHV HP	UPHV HT	Foyer de vie	PASA
Site d'Ebreuil	100	2	38	1	54	14
Site d'Echassières	70	0	0	0	0	7
Ensemble	170	2	38	1	54	21

En tant qu'établissement habilité à l'Aide Sociale à l'Hébergement – ASH (avance d'argent que le Département consent aux personnes démunies avant de récupérer sur la succession des bénéficiaires les sommes versées), nous accueillons toute personne, sans aucune discrimination mais répondant aux critères d'admissibilité.

RESULTATS DES EVALUATIONS HAS (Haute Autorité de Santé)



Les résultats des évaluations sont consultables à l'établissement et sur le site de l'HAS

→ www.has-sante.fr/qualiscope

Les professionnels :

L'accompagnement global repose sur l'implication quotidienne des professionnels de notre établissement qui placent le résident au cœur de leurs préoccupations, quelles que soient les fonctions qu'ils occupent.

L'établissement peut s'appuyer sur des professionnels qualifiés et aux profils variés qui constituent la richesse de ses équipes.

Il est dirigé par une seule et même direction. Le directeur est soutenu dans sa mission par l'adjointe de direction ainsi que par les personnels d'encadrement. Les médecins coordonnateurs jouent également un rôle important concernant la coordination des soins médicaux pour les EHPADs dont l'UPHV. Ils n'interviennent pas au Foyer de vie dans la mesure où celui-ci n'est pas médicalisé. Les différents professionnels soignants et éducatifs de l'établissement sont affectés à l'un des trois pôles.

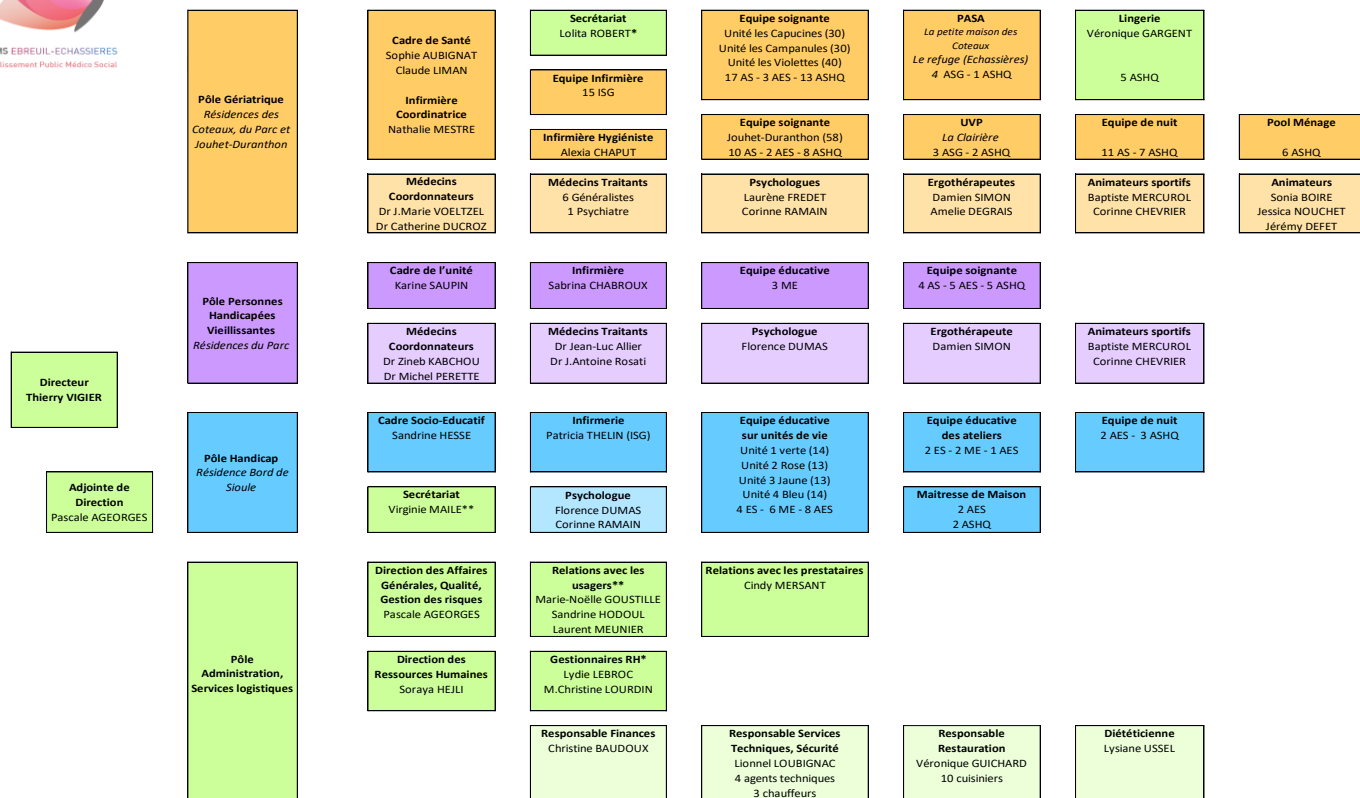
Les personnels des fonctions supports ainsi que ceux intervenant en transversalité, telle que la diététicienne, travaillent pour l'ensemble des pôles.

Page 12 : organigramme de l'établissement

Page 13 : schéma d'accompagnement des résidents par les différents professionnels de l'EPMS.

Commenté [D1]: Il est à reprendre en intégrant l'UVP, le PASA et la situation au 01/07/2026 ?

Organigramme de l'EPMS Ebreuil-Echassières



Version du 01/07/2026

Les professionnels de l'EPMS

Les résidents sont accompagnés par des professionnels qualifiés

+ 1 équipe d'animatrices à l'EHPAD



EHPAD/UVP/UPHV

Equipes médicales,
paramédicales,
auxiliaires médicaux,
psychologues
animation sportive



UPHV / Foyer de vie

Equipes socio-
éducatives,
psychologue

1 diététicienne intervient sur les 3 pôles de l'EPMS



+ 1 infirmière au Foyer de vie



Equipe administrative



Equipe de cuisine



Equipe de maintenance



Equipe entretien / lingerie

3. Les valeurs de l'établissement

Nous sommes très attachés aux valeurs fortes qui font sens pour nous et qui régissent notre façon d'être tout comme elles guident nos pratiques professionnelles.

De plus, toutes ces valeurs ont pour trait commun : la relation à l'autre ; à la fois envers les résidents et leurs proches, mais aussi entre agents, entre agents-managers et envers les partenaires du territoire. Ces valeurs fortes et qui se veulent fédératrices en donnant du sens à l'action (et pas seulement un sens au travers d'une série d'objectifs), sont les suivantes :



Ces valeurs peuvent être déclinées en **quatre grands principes d'intervention**.

Le principe d'égalité. Cela implique l'absence de discrimination (origine, religion, ...) et le devoir d'accompagner chaque personne accueillie. L'établissement travaille en relation avec les autres professions et institutions compétentes, ainsi qu'avec les associations d'insertion et de lutte contre l'exclusion.

Le principe de neutralité, les soins sont donnés en faisant abstraction des croyances et opinions des professionnels.

Ainsi que **le principe de continuité.** En effet, le secteur médico-social se caractérise notamment par ses obligations spécifiques en matière d'accueil et d'accompagnement. Il doit mettre en place un système de permanence des soins, de prise en charge du quotidien, de même qu'un service minimum en cas de grève, et assurer l'ensemble des traitements, préventifs, curatifs et palliatifs.

Et pour finir, **le principe d'adaptabilité.** Les réorganisations et les mouvements de personnels sont étudiés et réalisés en vue de l'intérêt général et des besoins de la population. Le résident a droit à un service de qualité et les services rendus doivent être évalués avec rigueur.

L'établissement dispose d'une **charte de bientraitance** qui est affichée dans les différents services et remise à tout nouveau personnel.

4. Les lieux de vie :

4.1. Le Pôle gériatrique :

Les espaces privés :

Tous les résidents sont accueillis en chambre individuelle avec salle de bain et sanitaires qui représentent son espace privatif à l'exception de 2 chambres doubles qui sont positionnées à la résidence du Parc.



Les espaces collectifs :

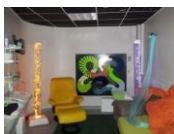
Chaque résidence dispose de salles à manger collectives, de salons ouverts, de salles d'animation et d'un salon de coiffure.



Les plus du Pôle gériatrique :



Le PASA



La salle Snoezelen



Les jardins

Le parcours sensoriel

Commenté [D2]: Pas sur qu'il faille le laisser? Par contre il y a la petite boutique aux Coteaux?
Quid de l'UVP ?

4.2. Le Pôle Personnes Handicapées Vieillissantes (P.H.V.) :

Les résidents du Pôle Personnes Handicapées Vieillissantes sont accueillis au sein de l'Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes (U.P.H.V.) située au 2^{ème} étage de la Résidence du Parc.



Les espaces privés :

Chaque résident dispose d'une chambre et de sanitaires qui représentent son espace privatif.



L'UPHV dispose de 37 chambres individuelles avec salle de bain et sanitaire et d'1 chambre double.



Les espaces collectifs :

L'UPHV dispose de 3 salles à manger collectives, de 3 salons ouverts, de 2 salles d'activités destinées aux activités des résidents, dont une sert également de salle à manger.



Les plus du Pôle personnes handicapées vieillissantes :



Une salle bien être

4.3. Le Pôle Handicap (Foyer de vie)

Les résidents du Pôle handicap sont accueillis à la Résidence du Bord de Sioule :



Les espaces privés :

Chaque résident dispose d'une chambre individuelle avec salle de bain et sanitaires qui représentent son espace privé.



Les espaces collectifs :

Chaque unité dispose de salles à manger collectives, de salons et salons télé, de salles d'activité, de buanderies qui permettent aux résidents de prendre soin de leur linge dans un cadre éducatif.



Les plus du Pôle handicap :



Des espaces bien être et de détente.



6. Le séjour et la vie au sein de l'établissement

Quel que soit le pôle dans lequel le résident va être hébergé, une attention particulière est portée à son accueil. En effet, confronté à un nouvel environnement et à de nouvelles personnes, le résident peut être déstabilisé. Afin de faciliter son intégration, les processus d'accueil sont personnalisés : attention de bienvenue, prise en compte des habitudes de vie, rencontre des référents...

Un membre de l'équipe prend systématiquement le relais au moment de la séparation d'avec les accompagnants afin que le résident ne soit pas seul.

Les règles de vie sont décrites dans le règlement de fonctionnement, document institutionnel remis à chaque nouveau résident, conformément à la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Ce cadre est en conformité avec la charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Rappel des principales règles de vie :

- Respect des droits et libertés des résidents :



Il est rappelé que l'accueil des animaux de compagnie est autorisé, sous réserve de la réglementation en vigueur et de l'avis du Directeur.

- A travers : Expression favorisée des résidents et de leurs proches notamment

- Le Conseil de la vie sociale,
- Le questionnaire de satisfaction,
- La possibilité de signaler des dysfonctionnements.



Chaque année, une enquête de satisfaction est réalisée.



Le Conseil de la vie sociale est le lieu qui permet aux résidents et aux familles de faire part de leurs éventuelles remarques et poser leurs questions.

Les représentants des résidents et des familles sont élus pour 3 ans



Comment signaler un dysfonctionnement ou faire part de son mécontentement ?



En application de la loi, l'établissement a une démarche de gestion des événements indésirables. Les événements indésirables font référence à toutes les situations qui s'écartent des procédures ou des résultats attendus dans l'accompagnement d'une situation habituelle et qui sont ou pourraient être sources de dommages. Une analyse et des actions correctives sont étudiées chaque semaine par le comité de direction.



« Afin de faciliter l'expression de votre parole ou celle de votre entourage, dans le cas où vous seriez victime ou témoin d'une situation de maltraitance, **un dispositif national d'accueil et d'écoute téléphonique est mis à disposition de tous, particuliers comme professionnels, en vue d'alerter sur cette situation, il s'agit du 3133** pour les situations concernant les personnes âgées et les personnes handicapées adultes ».



Vous pouvez exprimer des plaintes et réclamations par courrier ou dans les boîtes à expression présentes dans chaque résidence. Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

Vous avez également la possibilité faire appel aux personnes qualifiées.

PERSONNE QUALIFIEE

Article L311-5

Modifié par LOI n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 1 (V)



Toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'Etat dans le département, le directeur général de l'agence régionale de santé et le président du conseil départemental.

La personne qualifiée rend compte de ses interventions aux autorités chargées du contrôle des établissements ou services concernés, à l'intéressé ou à son représentant légal dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

La liste des personnes qualifiées est affichée aux différents sites de l'EPMS.

- Les repas :

-  La cuisine centrale assure la production et la fourniture de tous les repas.
-  Les menus sont élaborés par la diététicienne et la responsable de cuisine.
-  Les horaires des repas varient selon les pôles.
-  Les visiteurs peuvent déjeuner ou dîner avec le résident s'ils ont prévenu l'établissement **72h** à l'avance.

- Les sorties

L'EPMS est un établissement ouvert sauf situations exceptionnelles (ex: crise sanitaire) 

- Principe de liberté d'aller et venir
- Toutefois :
 - Il est demandé aux résidents d'informer les professionnels en service de leur départ et de leur retour.



- **Pour la sécurité de certains résidents**, certaines restrictions peuvent être posées. Ces mesures sont prises par l'équipe pluridisciplinaire et font l'objet d'un écrit. Elles sont limitées dans le temps.



- Les visites

- Les résidents ont le droit de recevoir des visites qui s'organisent conformément à l'instruction n° DGCS/SD2A/SD3B/SD4C/2026/45 du 1er avril 2026.
- Les visiteurs sont les bienvenus à l'établissement tout en respectant la volonté du résident et dans la mesure du possible l'organisation des services.



- Les activités proposées :

Quel que soit le pôle, les activités proposées sont affichées dans les lieux de vie.

Le Pôle gériatrique



Activités proposées par l'**animation** d'Ebreuil et Echassières. Des sorties et des spectacles sont également régulièrement organisés.

Des **activités thérapeutiques** dispensées par les ASG sont programmées aux PASA et à l'UVP



Animation sportive

Gym douce.
Ateliers « équilibre »
Accompagnement à la marche.



Le Pôle Personnes Handicapées Vieillissantes



Ateliers

L'UPHV dispose d'une équipe éducative qui propose des ateliers diversifiés aux résidents.



Les résidents de l'UPHV bénéficient également de l'animation sportive grâce aux interventions de l'accompagnant à la marche.

L'ensemble des professionnels de l'UPHV se mobilise pour proposer de multiples activités et sorties aux résidents.

Le Pôle handicap

Le Pôle handicap dispose d'une équipe éducative dédiée aux ateliers. Les professionnels qui accompagnent les résidents dans les actes de la vie quotidienne proposent également des activités tournées sur les loisirs et des sorties.

Le Foyer de vie passe des conventions avec des partenaires extérieurs permettant notamment aux résidents de s'inscrire dans la vie de la commune.



Autour des livres



Arts plastiques



Nature et découverte



Fils et tissus



Bien être



Informatique



Club info



Loisirs créatifs



Marche



Cuisine



Bricolage